Ville de Maîche

Nos réf. : NH/PM

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-83 – Règlementation de la circulation rue sous montjoie pour des travaux de terrassement

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

Vu la demande faite par l'entreprise Lacoste

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre la tenue des travaux de terrassement rue sous montjoie

ARRETE

Article 1 : Dans la période du 22 septembre 2026 au 30 septembre 2026 la circulation sera fermée rue sous montjoie entre les n°01 et 06 pour permettre des travaux de terrassement.

Article 2 : L'entreprise Lacoste mettra en place la signalisation qui s'imposent pour matérialiser le présent arrêté, interdire la circulation et protéger les usagers.
Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche.

A Maîche, le 22/09/2026
Le Maire,
Régis LIGIER

MAIRIE de MAICHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr